



CMVEO

Assurance obligatoire des soins «SanaTel»

Le call-center médical comme premier point de contact

» **SanaTel** est un modèle d'assurance-maladie obligatoire basé sur des conseils médicaux par téléphone, 24h/24 7j/7.

Principes

- Vous appelez Medi24 au numéro gratuit 0800 726 283 avant toute consultation.
- Un conseiller de santé vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre en fonction du problème de santé que vous avez décrit.
- Ces démarches thérapeutiques peuvent être, par exemple:
 - une consultation chez un médecin généraliste ou spécialiste dans un délai donné;
 - un traitement en automédication.
- Une fois le conseil terminé, vous gardez le libre choix de la démarche à entreprendre.

Vos avantages

- Le personnel médical de Medi24 est à votre service 24h/24 7j/7, en français, en suisse-allemand, en allemand, en italien et en anglais.
- Vous évitez des consultations médicales qui s'avèreraient inappropriées.
- A l'issue de l'entretien téléphonique, vous restez libre des démarches thérapeutiques à entreprendre et du médecin à consulter, si nécessaire.
- En plus de tous ces avantages, vous bénéficiez d'un rabais de prime avantageux par rapport à l'assurance-maladie de base standard.

↳ Votre engagement

En cas de problème de santé, vous contactez **Medi24** pour un entretien de conseil. 📞 **0800 726 283**



ou



ou



Automédication

Medecin

Urgences

Au terme de l'entretien de conseil téléphonique, vous avez le libre choix des démarches à entreprendre dans la période de traitement définie par Medi24.

↳ Vous n'êtes pas tenu de contacter préalablement Medi24 dans les situations suivantes:

- en cas d'urgence (annoncer le cas à Medi24 dans les 30 jours suivant l'urgence);
- pour les contrôles gynécologiques préventifs;
- pour les traitements ophtalmologiques.

↳ En cas de maladie chronique:

- Medi24 définit, selon votre situation individuelle, dans quelle mesure vous pouvez déroger aux principes de l'assurance SanaTel.



Medi24 **0800 726 283**



Le centre de conseil médical **Medi24**, actif depuis 1999, compte **120 collaborateurs** qui prennent en charge jusqu'à **6000 appels par jour en provenance de toute la Suisse.**

Le service est assuré par un personnel médical diplômé et polyglotte, qui vous aide à trouver la meilleure solution en cas de problèmes de santé.

Les conditions d'assurance en vigueur font foi.